

<b>Numero de dossier :</b> 1031203254	
<b>Unité administrative responsable</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Objet</b>	Prendre connaissance de l'analyse de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant une demande de modification du plan d'urbanisme pour un projet de construction sur un emplacement au nord-ouest de l'intersection du boulevard de Maisonneuve et de la rue Drummond - Le Roc Fleuri

**Sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires

**Commentaires**

Notre intervention ne porte que sur la forme du règlement et non sur l'opportunité de l'adopter.

Ci-joint, le projet de règlement:



Règlement-Modif-Plan-VMarie(Drum\_Maisonneu

## **RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME, PLAN DIRECTEUR DE L'ARRONDISSEMENT VILLE-MARIE (CO92 03386)**

**VU** l'article 109 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1);

À la séance du ....., le conseil de la ville décrète:

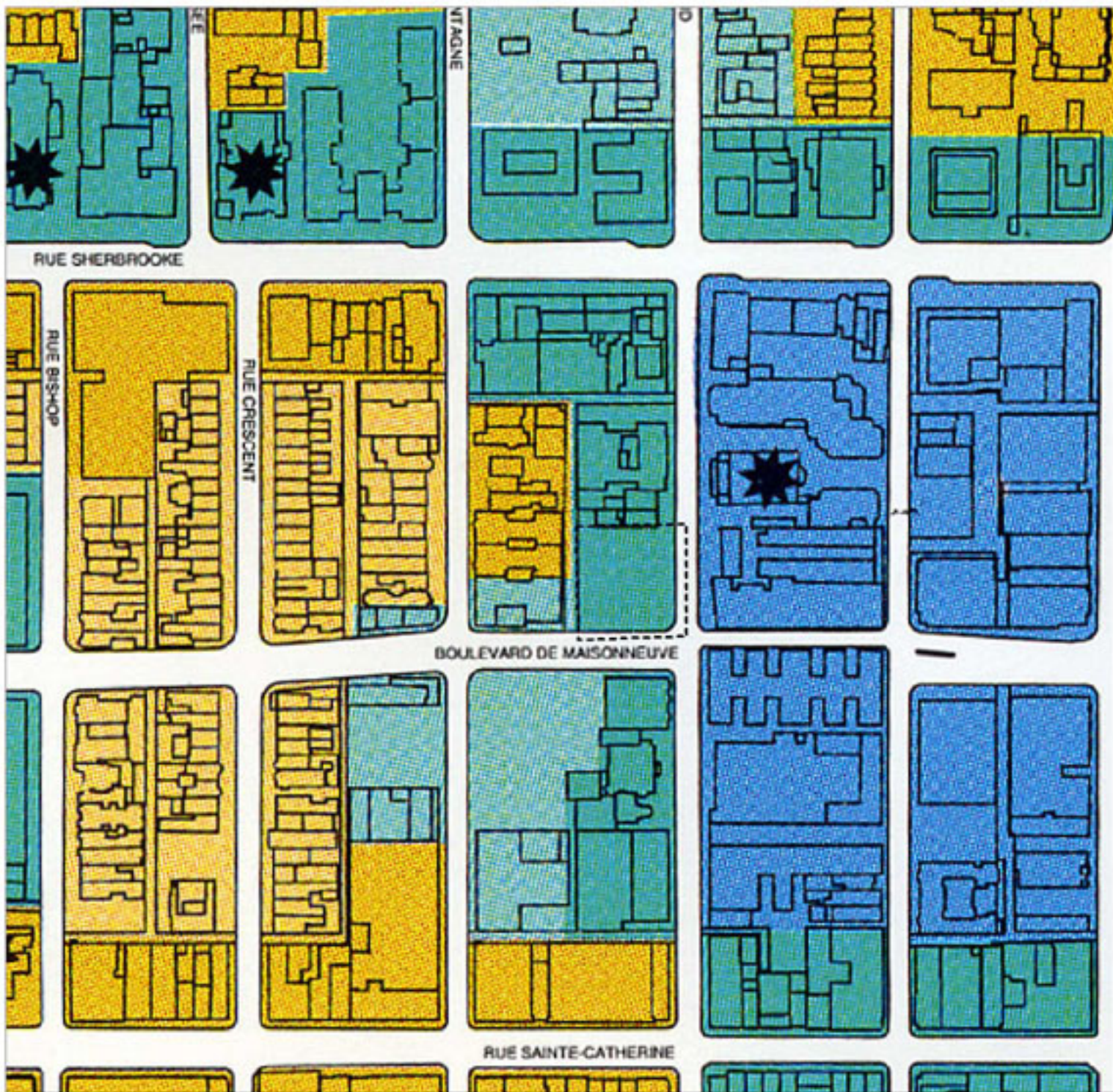
**1.** Le plan intitulé « Limites de hauteur » du Plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Ville-Marie (CO92 03386) est modifié par le remplacement d'une partie de l'aire de hauteur de « 60 m » située au coin nord-ouest de l'intersection de la rue Drummond et du boulevard de Maisonneuve par l'aire de hauteur de « 120 m », tel qu'illustré à l'annexe 1 jointe au présent règlement.

**2.** Le plan intitulé « Limites de densité » du Plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Ville-Marie (CO92 03386) est modifié par le remplacement d'une partie de l'aire de densité de « 9 » située au nord-ouest de l'intersection de la rue Drummond et du boulevard de Maisonneuve, par l'aire de densité de « 12 », tel qu'illustré à l'annexe 2 jointe au présent règlement.

Annexe 1 - Plan - Limites de hauteur

Annexe 2 - Plan - Limites de densité

---



PLAN D'URBANISME-Limites de hauteur



Modification: Hauteur max. actuelle = 60 m.  
Hauteur max. proposée = 120 m.

**Ville de Montréal**

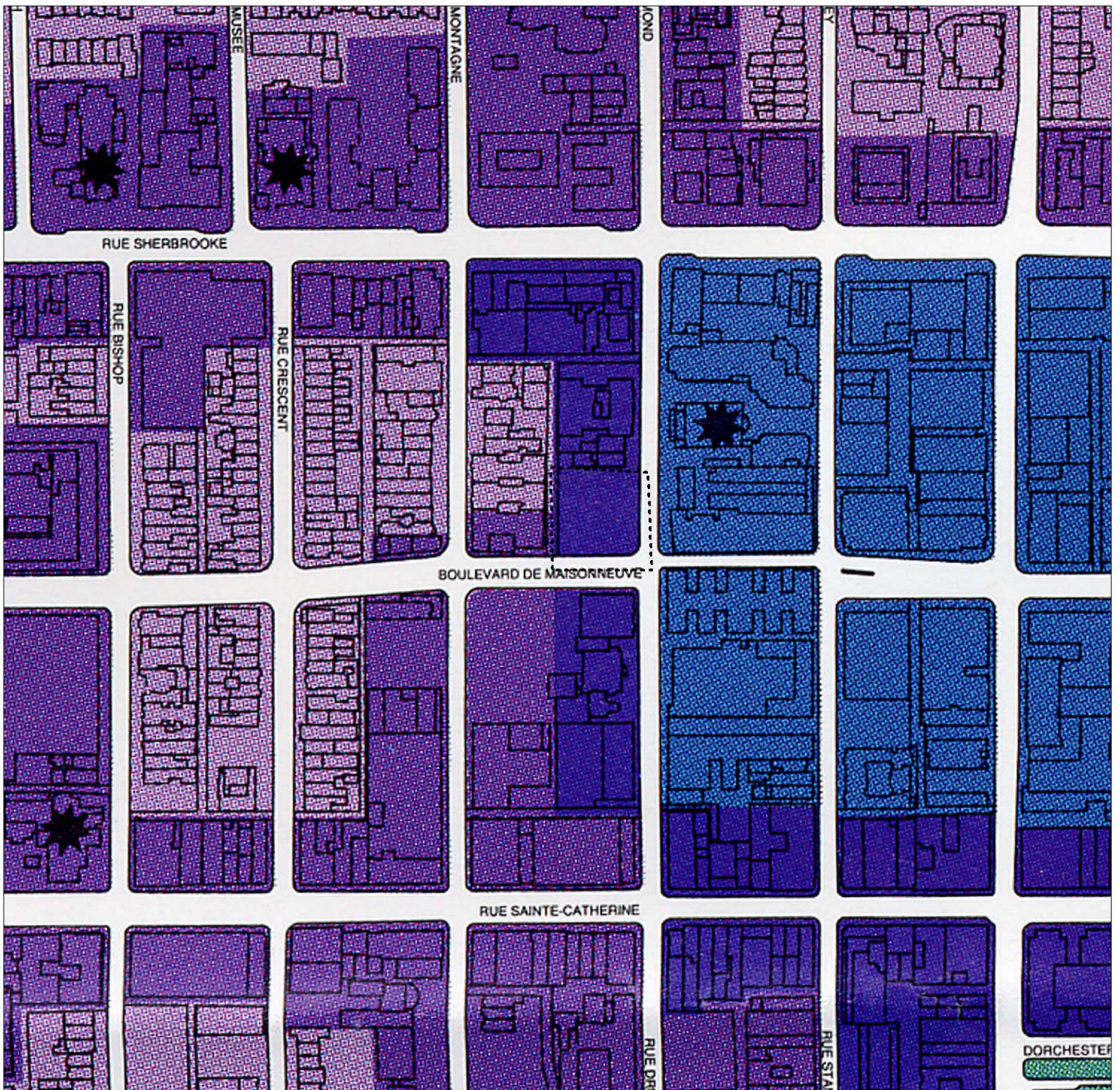
Arrondissement de Ville-Marie

Date:20031024

Annexe: \_\_\_\_\_

1

1031 203 254



PLAN D'URBANISME-Limites de densité



Modification : Densité actuelle = 9  
Densité proposée = 12

1031 203 254

**Ville de Montréal**

Arrondissement de Ville-Marie

Date:20031024

Annexe:

2